Fin des consultations UE-Burundi : on s'achemine vers des sanctions

@rib News, 08/12/2015 â€“ Source Conseil europÃ©en Consultations UE - RÃ©publique du Burundi au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou - Conclusions de l'Union europÃ©enne 08/12/2015 - CommuniquÃ© de presse - Affaires Ã©trangÃ¨res et relations internationales L'Union europÃ©enne considÃ¨re que les Ã©lÃ©ments essentiels repris Ã l'article 9 d l'Accord de Cotonou n'ont pas Ã©tÃ© respectÃ©s par la RÃ©publique du Burundi. Le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi a conduit Ã l'ouverture de consultations au titre de l'article 96 de l'Accord afin d'examiner la situation et les possibles solutions pour assurer le respect des Ã©lÃ©ments essentiels visÃ©s Ã l'article 9(2) de l'Accord, c'est-Ã -dire des droits de l'homme, des principes dÃ©mocratiques et de l'Ã‰tat de droit.

Suite aux consultations qui ont eu lieu Ã Bruxelles le 8 dÃ©cembre, l'Union europÃ©enne a pris note des rÃ©ponses apportÃ©es par le Gouvernement du Burundi et de son engagement Ã fournir des clarifications aux questions posÃ©es et Ã accÃ©lÃ©rer certaines procÃ©dures judiciaires. NÃ©anmoins, l'Union europÃ©enne considÃ¨re que les positions exprimÃ©es permettent pas de remÃ©dier globalement aux manquements des Ã©lÃ©ments essentiels de son partenariat avec la RÃ©publique du Burundi. Ces positions ne permettent pas non plus de rÃ©pondre de faÃ§on satisfaisante aux dÃ©cisions du Conseil Paix et SÃ©curitÃ© de l'Union Africaine des 17 octobre et 13 novembre 2015, en particulier sur la nÃ©cessitÃ© de la mise en Å“uvre rapide d'un dialogue sincÃ¨re et inclusif, fondÃ© sur le respect de l'accord d'Arusha. Les consultations sont clÃ´turÃ©es et des mesures appropriÃ©es seront proposÃ©es aux instances dÃ©cisionnelles de l'Union europÃ©enne. Da l'attente de l'adoption des mesures appropriÃ©es, des mesures conservatoires pourraient Ãªtre prises quant aux activitÃ©s de coopÃ©ration en coursÂ et en limitant des activitÃ©s de coopÃ©ration nouvelles aux actions Ã caractÃ¨re humanitaire ou bÃ©nÃ©ficiant directement aux populations. L'engagement ferme et opÃ©rationnel du Gouvernement du Burundi Ã participer dans les meilleurs dÃ©lais au dialogue citÃ© ci-dessus, comme d'ailleurs demandÃ© par le Conseil de SÃ©curitÃ© des Nations Unies dans sa RÃ©solution 2248 du 12 novembre 2015, constituera un signal positif.Â L'Union europÃ©enne continuera Ã suivre avec attention les dÃ©veloppements au Burundi et rÃ©itÃ¨re sa disposition Ã des discussions constructives, Ã la condition d'engagements concrets et crÃ©dibles de la partie burundaise, permettant le respect des Ã©lÃ©ments essentiels de l'Accord de Cotonou.Â